

Dans les derniers paragraphes de l'ouvrage l'auteur démontre que l'erreur de Luther, foudroyée au concile de Trenté, est précisément celle des Tamburini, de le Plat &c ; que c'est dans le même sens qu'eux qu'il s'est élevé contre la puissance de l'Eglise sur le mariage, & qu'ils sont par conséquent frappés du même anathème que lui.

Comme bien des personnes n'aiment pas les théologiens latins, raisonnant gravement avec toute la pompe des syllogismes en regle, nous essayerons de les dédommager d'un moment de mal-aise par un passage d'un orateur brillant, fêté & connu (a). „ On continue d'objecter

(a) L'abbé Fauchet, dans son fameux discours *De la Religion nationale*, où comme nous l'avons déjà dit, il y a des choses très-fausses & très-vraies *, & dont le but n'est certainement pas d'agrandir les droits de l'Eglise. On lui a fait tort cependant de dire qu'il a fait de la Religion une affaire nationale, comme s'il eut voulu la faire dépendre des résolutions ou des goûts de la nation. Il veut précisément que la Religion catholique soit véritablement la religion nationale en France. Il s'en explique trop clairement pour donner lieu à une explication défavorable. „ Ce „ n'est pas une question, dit-il, c'est un fait. Les „ Gaulois n'avoient point d'autre religion à l'époque „ de la conquête ; les Francs l'adoptèrent. Les deux „ nations divisées d'abord par les traces sanglantes „ de la victoire, confondues ensuite par les bienfaits „ du tems & de la nature, & plus redevables qu'on „ ne le pense, de cette coalition aux liens d'unité „ que la Religion catholique tend à resserrer toujours „ par l'essence même des vrais principes, y ont été „ constamment attachées. Dans toutes les assemblées „ générales, si fréquentes sous les deux premières „ dynasties, la catholicité étoit la loi première & la „ plus inviolable. Sous la troisième race, malgré les „ loix odieuses du gouvernement féodal.... cette grande „ loi restoit entière... C'est l'unique loi depuis l'exil-

* 15 Sept.
1789, P.
351.